



Championnats de France Vétérans

Dames et Hommes

ART. 1 – Organisation

- A -** Les Championnats Vétérans sont organisés en 2 ou 3 phases :
- ◆ Le Championnat Régional : **les 10 et 11 janvier 2004**
 - ◆ Le Championnat Interrégional : **les 7 et 8 février 2004**
 - ◆ Le Championnat de France : **les 24 et 25 avril 2004**
- B -** Dans les catégories Vétérans 1 et 2, le Championnat Régional est qualificatif pour le Championnat Interrégional, lui-même qualificatif pour le Championnat de France. Dans la catégorie Vétérans 3, il faut avoir participé au Championnat Régional pour pouvoir s'inscrire librement au Championnat de France. Dans cette catégorie il n'y a pas de Championnat Interrégional

ART. 2 – Les joueurs(euses)

- A -** Chacune des compétitions est ouverte aux joueurs(euses) licenciés(ées) FFBSQ. de nationalité française.
- B -** Les joueurs(euses) étrangers(ères) licenciés(ées) à la FFBSQ sont autorisés(ées) à participer au Championnat Régional sans pouvoir prétendre à une qualification pour la phase interrégionale ou une participation à la phase nationale.
- C -** Les catégories d'âge sont :
- ◆ Vétérans 1 : hommes et dames : nés du 1 janvier 1947 au 31 décembre 1954
 - ◆ Vétérans 2 : hommes et dames : nés du 1 janvier 1940 au 31 décembre 1946
 - ◆ Vétérans 3 : hommes et dames : nés avant le 1 janvier 1940
- D -** Pendant le Championnat régional et le Championnat de France, les Vétérans 3 bénéficient à chaque partie d'une bonification égale à une quille par année d'âge au delà de la 65 ème ; exemple : un joueur né en 1936(année des 68 ans en 2004) bénéficie de 3 quilles de bonification.

ART. 3 – Championnat Régional

- A -** Chaque participant(e) effectue 2 séries consécutives ou non de 4 parties avec changement de pistes à l'issue d'une série (séries non consécutives obligatoires pour Vétérans 3).
- B -** A l'issue des 8 lignes qualificatives, 4 parties supplémentaires sont jouées par les finalistes régionaux dont le nombre, par catégorie, est déterminé ainsi :
- chez les hommes : 75% des participants avec un minimum de 6
 - Chez les dames : 90% des participantes avec un minimum de 6

- C - Dans chaque catégorie, le titre de Champion(ne) Régional(e) est décerné sur le total des 12 parties à condition d'avoir un minimum de 3 participants(tes).
- D - Le Comité Régional décide des lieux et établit les horaires en concertation avec le centre.
- E - Engagement : **10 €** + le prix des parties à un tarif qui ne saurait excéder le tarif de **2,71 €** maximum l'unité, à régler au Comité Régional.
- F - Sont **qualifiés(ées)** pour le Championnat Interrégional :
 - **Deux tiers des finalistes français(es)** dans chacune des catégories **Vétérans 1 et Vétérans 2**.

ART.4 – Championnat Interrégional

- A - Chaque participant(e) effectue 2 séries consécutives ou non de 4 parties avec changement de pistes à l'issue d'une série.
- B - A l'issue des 8 lignes qualificatives, un minimum de 6 joueurs(euses) dans chaque catégorie disputent 4 parties supplémentaires; ce nombre ne peut pas, en outre, être inférieur à 150% du nombre de qualifiés(ées) pour la phase Nationale.
- C - Dans chaque catégorie, le titre de Champion(ne) Interrégional(e) est décerné sur le total des 12 parties à condition d'avoir un minimum de 3 participants(tes).
- D - Le Comité Régional du centre d'accueil, établit avec le(s) centre(s) choisi(s) les horaires.
- E - Les parties sont réglées par les participants(tes) à un tarif qui ne saurait excéder le tarif maximum de **2,71 €** l'unité.
- F - Le nombre de qualifiés(ées) par interrégion et par catégorie, pour la phase nationale, est fonction du nombre d'engagés(ées) pour cette phase. Il est communiqué par le C.T.S. Bowling, 8 jours avant la phase interrégionale, avec un minimum d'un(e) qualifié(e) par interrégion.
- G - **Lieux :**

Interrégion	1	DIJON EUROBOWLING
	2	NARBONNE
	3	LE HAVRE
	4	LIMOGES
	5	REIMS TINQUEUX
	6	BANDOL
	7	PARIS FRONT DE SEINE

ART.5 – Championnat de France

- A - **Lieu :** NANTES SAINT-SEBASTIEN

B - Engagements

Les frais de parties sont pris en charge par le C.T.S. Bowling pour les catégories Vétérans 1 et 2. Les Vétérans 3 règlent les parties de qualifications soit 21,68 €.

Aucune indemnité de déplacement n'est versée.

C - Déroulement :

- ◆ Qualifications : chaque participant(e) effectue 2 séries de 4 parties ; consécutives pour les Vétérans 1 et 2 et non consécutives pour les Vétérans 3 .
- ◆ Demi-finale : sur 4 lignes supplémentaires pour les deux tiers des participants(tes) des catégories Vétérans 1 et 2
- ◆ Finale : sur 4 lignes pour la moitié des demi-finalistes des catégories Vétérans 1 et 2 et pour la moitié des participants(tes) des Vétérans 3

D - Titres décernés

Les titres de Champion(ne) de France Vétérant sont décernés dans les catégories 1 et 2 sur le total des 16 parties et sur 12 parties dans les catégories 3.

E - Forfait, repêchage, modifications

a. Forfait :

Les participants(tes) qui déclarent forfait sont tenus de le faire savoir au C.T.S. Bowling **avant le 16 avril 2004.**

b. Repêchage :

Le C.T.S. Bowling se réserve le droit de requalifier des participants dans l'ordre du classement interrégional, pour combler d'éventuels forfaits.

c. Modifications :

Des modifications peuvent être apportées au nombre de qualifiés(ées) en fonction du nombre de pistes de centre choisi.

ART. 6 – Championnat d'Europe Vétérans ESBC

Le champion et la championne de France de chaque catégorie, sont qualifiés pour les championnats d'Europe Vétérans ESBC.

Une indemnité de déplacement leur est versée et les frais d'engagement sont pris en charge par le C.T.S. Bowling.

ART. 7

Tous les règlements généraux de la F.F.B.S.Q. sont applicables à ce Championnat de France.

ART. 8

Le C.T.S. Bowling se réserve le droit de toute modification nécessaire au bon déroulement de la compétition.